

Initiatives ministérielles

Lorsque la Loi autorisant la prise de mesures économiques spéciales n'était encore que le projet de loi C-53, elle prévoyait que les décrets et règlements concernant les sanctions prises par le Parlement pourraient être révoqués par motion.

En comité, le député de Winnipeg-Sud-Centre a proposé de changer le projet de loi de façon à permettre que les décrets et règlements soient modifiés par motion. Il a parlé de façon fort éloquente du rôle constructif que sa proposition conférerait au Parlement en permettant d'assurer que les décrets et règlements concernant les sanctions aient l'appui du plus grand nombre possible de députés. Ce jour-là, son appel à des principes supérieurs a inspiré les travaux du comité. La motion que nous débattons aujourd'hui est un abus flagrant du fruit de cet appel. Selon toute évidence. . .

• (1720)

M. Robinson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Surrey—White Rock—Delta prétend maintenant que la motion dont est saisie la Chambre n'est en fait pas recevable et qu'elle dépasse les pouvoirs conférés par la Loi sur les mesures économiques spéciales, étant donné que la motion en question n'est pas conforme à l'article 4 de cette loi.

J'ai ici une copie du document d'information concernant ce règlement, et il y est dit que le gouvernement canadien approuve ce règlement spécial concernant les navires et Haïti conformément aux paragraphes 4(1) et (3) de la Loi sur les mesures économiques spéciales.

Un peu plus tôt aujourd'hui, un collègue du député de Surrey—White Rock—Delta a essayé de démontrer que cette motion n'était pas recevable. La présidence a dit qu'elle l'était et, à mon avis, cela n'est qu'une tentative de plus de contourner la décision prise plus tôt par la présidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je crois qu'il y a matière à débat, et je donne de nouveau la parole au secrétaire parlementaire.

M. Friesen: Je souligne que le nom de la circonscription est Surrey—White Rock—South Langley et que le député est en retard de quelques années, ce qui donne peut-être une idée du bien-fondé de son rappel au Règlement.

Je suis d'accord avec vous, monsieur le Président, il y avait matière à débat et non pas matière à un rappel au

Règlement, et je rappelle au député de Burnaby, en terminant, que je viens de dire que la motion vise en fait à exhorter les autres pays à adopter les ordres que nous avons adoptés, ce qui dépasse la portée de la loi.

Je dirai en terminant que l'intervention du député de Winnipeg et son appel à des principes élevés avaient inspiré les travaux du comité. La motion dont nous discutons aujourd'hui constitue une violation flagrante de l'objet de l'appel de M. Axworthy. Tout indique que la motion n'est rien de plus qu'une motion dilatoire qui n'a rien à voir avec Haïti.

Je propose que nous mettions un terme au débat.

[Français]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir dans ce débat et d'appuyer la motion présentée cet après-midi par le député de Winnipeg-Sud-Centre.

Je suis heureux de constater que le secrétaire parlementaire, à tout le moins, a le courage de venir en cette Chambre. Si son ministre n'a pas le minimum de respect pour Haïti, au moins lui, le secrétaire parlementaire, est ici pour nous rappeler les discours que le ministre a déjà faits et aussi les discours de l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies.

Il semble surpris que mon collègue ait présenté cette motion qui est appuyée non seulement par tous les membres du Parti libéral, mais également, je pense, par les membres du Nouveau Parti démocratique.

Ce pourquoi nous présentons cette motion, et mon collègue l'a dit bien clairement, c'est que nous pensons que le gouvernement ne ménage aucun effort pour faire de beaux discours, mais lorsque vient le temps de vraiment prendre des mesures radicales, musclées afin d'aider à restaurer la démocratie en Haïti, il semble qu'à ce moment-là le gouvernement canadien n'a plus aucune énergie et oublie les belles paroles du ministre ou de l'ambassadeur.

Or, l'amendement que nous proposons est un amendement pour inciter le gouvernement à aller au-delà de ses belles paroles afin de provoquer les choses pour que la démocratie soit réinstaurée dans ce pays qui souffre tant depuis déjà trop longtemps.

Permettez-moi de rappeler cette intervention qui date de mai dernier du ministre devant l'Organisation des États américains et je vais la citer.